

# CAMEROON RADIO-TELEVISION

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**ADDITIF N° 01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°010/AONO/CRTV/CIPM/2025 du 03 septembre 2025 pour la couverture en  
assurance pour le parc automobile de la CRTV Marketing and Communication  
Agency (CMCA), exercice 2025**

**AU LIEU DE :**

Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres

Version Française :

**12. Remise des Offres**

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise sur la plateforme COLEPS au plus tard le 15 OCTOBRE 2025 à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous et, dans les délais impartis à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, B.P. 1634 Tél. : 222 21 40 77/ 222 21 40 88. Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40 :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/CRTV/CIPM/2025 DU \_03 SEPT 2025\_**  
**POUR LA COUVERTURE EN ASSURANCE POUR LE PARC AUTOMOBILE DE LA CRTV MARKETING AND**  
**COMMUNICATION AGENCY (CMCA), EXERCICE 2025.**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".**

**14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 15 OCTOBRE 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CRTV, dans ses bureaux sis au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

**15. Critères d'évaluation**

**15.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les

critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères éliminatoires concernent notamment :

- absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture) ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Note technique inférieure à 75% ;
- absence de l'agrément CIMA dans la branche concernée ;
- présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (RC automobile) ;
- Absence des états C4 et C11 des années 2022, 2023 et 2024, dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission ;
- absence de la charte d'intégrité ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;

#### **Version anglaise :**

#### **12. Submission of bids**

Each Bid shall be drafted in English and French.

Tenders must be received on COLEPS platform no later than 15<sup>TH</sup> OCT 2025 at Noon. A back-up copy of the bid recorded on a must be sent in a sealed envelope, clearly and legibly marked as follows: In addition to the above statement, the company must also provide a "backup copy" within the given deadline to the CRTV'S Department of Administrative and Financial Affairs, Procurement Service, 9th floor, Room 911, of the TV Production Centre Mballa II - Yaounde, P.O. Box: 1634 Phone Number: 222 21 40 77/ 222 21 40 88. Extension 4911; Fax: 222 20 43 40 :

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No. 010/ AONO/CRTV/CIPM/2025 of 03<sup>RD</sup> SEPT 2025.  
FOR THE INSURANCE OF CAR FLEET AT THE CRTV MARKETING AND COMMUNICATION AGENCY, FOR THE  
2025 FINANCIAL YEAR.**

**"TO BE OPENED ONLY DURING THE OPENING SESSION".**

#### **14. Opening of bids**

The opening of bids shall be done in one stage.

The opening of administrative, technical and the financial bids shall take place on 15<sup>TH</sup> OCT 2025, at 1 p.m. by the Internal Procurement Commission at CRTV, in its offices at CRTV'S TV Production Centre in Mballa II, Yaoundé.

Only bidders or duly mandated representative with perfect knowledge of the file can attend the opening session.

Under penalty of rejection, the required administrative documents shall be produced in originals or true copies thereof certified by the issuing service, in conformity with the prescription of the special Tender Regulations. They must be less than three (03) months old or must have been established after signature of this Invitation to Tender.

If a document in the administrative file is missing or does not comply with the specifications when the bids are opened, after a period of 48 hours allowed by the Commission, the bid will be rejected.

## **15. Evaluation Criteria**

### **15.1 Disqualifying Criteria**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to meet one of these criteria will result in the bidder's offer being rejected.

Disqualifying criteria shall include the following:

- Absence or non-conformity of the bid bond at the opening of bids in accordance with MINMAP's circular No. 0001/PR/ MINMAP of 25 April 2022 relating to the application of the Public Procurement Code;
- failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or absent during the opening of bids, (except for the bid bond, which leads to direct elimination at the opening);
- false declarations, fraudulent practices or falsification of documents;
- Non-satisfaction of at least 75 per cent (75%) of "YES" of essential criteria;
- Absence of CIMA approval in the concerned sector;
- Absence of C4 and C11 statements for the 2022, 2023 and 2024 years, duly certified by the competent services of the Ministry in charge of Finance;
- Non-compliance with the mandatory official minimum rate (in the event of Motor Civil Liability)
- Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE);
- Presence of financial information in the technical bid
- Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- Absence of the bid letter;
- absence of the integrity charter;
- absence of the declaration of social and environmental commitment;

## **PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

### **D- DEPOT DES OFFRES**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode en ligne.

Soumission en ligne

Soumission :

Aux fins de la remise des offres, les soumissionnaires devront utiliser la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>

Service du Maître d'Ouvrage :

Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV,

Service des Marchés,

Adresse: Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mbala II

Code postal : B.P. 1634 Yaoundé

Étage/Numéro de bureau : 9ème étage, porte 911

Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : **15 OCT 2025**

Heure : 12 heures

Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1).

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le **15 OCT 2025** à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre devra être transmise sous pli scellé à l'adresse ci-dessus mentionnée avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CRTV/CIPM/2025 du \_\_03 SEPT 2025 pour la couverture en assurance pour le parc automobile de la CRTC Marketing and Communication Agency (CMCA), exercice 2025.**  
**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".**

#### **E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

L'ouverture des offres aura lieu, le **15 OCT 2025** dès 13 heures précises dans les locaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CRTC sis au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTC Yaoundé à Mballa II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Sont déclarées irrecevables et rejetées par la Commission de Passation des Marchés :

- les offres parvenues postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les offres sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les offres non-conformes à la soumission en ligne. Il s'agit de :
  - les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :
    - 5 MO pour l'Offre Administrative ;
    - 15 MO pour l'Offre Technique ;
    - 5 MO pour l'Offre Financière ;
  - Les formats acceptés sont les suivants :
    - Format PDF pour les documents textuels ;
    - JPEG pour les images.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, ou l'absence du récépissé de dépôt CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;

La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

##### **1) Critères éliminatoires**

- absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
  - fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
  - Note technique inférieure à 75% ;
  - absence de l'absence d'agrément CIMA dans la branche concernée ;
  - présence de la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
  - non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (RC automobile);
  - Absence des états C4 et C11 des années 2022, 2023 et 2024, dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
  - absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
  - absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
  - absence de la lettre de soumission ;
  - absence de la charte d'intégrité ;
  - absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;

## Critères et sous critères de l'évaluation détaillée

## 1) Critères éliminatoires

N°	Rubrique	OUI / NON
	<b>I -Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie ;</li><li>- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;</li><li>- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);</li></ul>	

PIÈCE N°4. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

## CHAPITRE IV. RECETTE DES PRESTATIONS

## **Article 31. Commission de suivi et de recette**

### 31.1. Composition

- le Directeur Délégué de la CMCA, représentant du Maître d’Ouvrage Président ;
  - le Représentant du MINMAP Observateur ;
  - le Chef de Service du marché Membre
  - le Chef du Service des Marchés de la CRTV , Membre
  - l’Ingénieur du marché , Rapporteur ;
  - un expert indépendant sur les questions d’assurance requis par le MO ou MOD ; le cas échéant.
  - Le Cocontractant Membre

Les membres de la Commission de Suivi et de Recette Technique sont invités à la réception par courrier dans un délai de dix jours ayant la date de la séance de la Commission.

L'Assureur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

**PIECE N°14 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala

**II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

16. Chanas assurances ;
17. Activa Assurances
18. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933 Douala ;
19. Zénithe Insurance S.A. ;
20. Pro-Assur S.A. ;
21. Aréa Assurances S.A, B.P. 1531 Douala ;
22. Bénéficial General Insurance S.A., B.P. 2328 Douala ;
23. CPA S.A., B.BP. 54 Douala ;
24. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
25. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
26. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala.

**LIRE PLUTOT :**

Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres

Version Française :

**12. Remise des Offres**

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise sur la **plateforme COLEPS** au plus tard le **27 OCT 2025** à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous et, dans les délais impartis à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, B.P. 1634 Tél. : 222 21 40 77 / 222 21 40 88. Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40 :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/CRTV/CIPM/2025 DU \_03 SEPT 2025  
POUR LA COUVERTURE EN ASSURANCE POUR LE PARC AUTOMOBILE DE LA CRTV MARKETING AND  
COMMUNICATION AGENCY (CMCA), EXERCICE 2025.**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".**

**14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **21 OCT 2025** à **13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CRTV, dans ses bureaux sis au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

**15.Critères d'évaluation**

**15.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires concernent notamment :

- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis Publics ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Note technique inférieure à 75% ;
- absence de l'agrément CIMA dans la branche concernée ;
- présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (RC automobile);
- Absence des états C4 et C11 des années 2022, 2023 et 2024, dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission ;
- absence de la charte d'intégrité ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;

**Version anglaise :**

**12. Submission of bids**

Each Bid shall be drafted in English and French.

Tenders must be received on COLEPS platform no later than **21 OCT 2025** at Noon. A back-up copy of the

bid recorded on a must be sent in a sealed envelope, clearly and legibly marked as follows: In addition to the above statement, the company must also provide a "backup copy" within the given deadline to the CRTV'S Department of Administrative and Financial Affairs, Procurement Service, 9th floor, Room 911, of the TV Production Centre Mballa II - Yaounde, P.O. Box: 1634 Phone Number: 222 21 40 77/ 222 21 40 88. Extension 4911; Fax: 222 20 43 40 :

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No. 010/AONO/CRTV/CIPM/2025 of 03<sup>RD</sup> SEPT 2025.  
FOR THE INSURANCE OF CAR FLEET AT THE CRTV MARKETING AND COMMUNICATION AGENCY, FOR THE  
2025 FINANCIAL YEAR.**

**"TO BE OPENED ONLY DURING THE OPENING SESSION".**

**14. Opening of bids**

The opening of bids shall be done in one stage.

The opening of administrative, technical and the financial bids shall take place on **21 OCT 2025**, at 1 p.m. by the Internal Procurement Commission at CRTV, in its offices at CRTV'S TV Production Centre in Mballa II, Yaoundé.

Only bidders or duly mandated representative with perfect knowledge of the file can attend the opening session.

Under penalty of rejection, the required administrative documents shall be produced in originals or true copies thereof certified by the issuing service, in conformity with the prescription of the special Tender Regulations. They must be less than three (03) months old or must have been established after signature of this Invitation to Tender.

If a document in the administrative file is missing or does not comply with the specifications when the bids are opened, after a period of 48 hours allowed by the Commission, the bid will be rejected.

**15. Evaluation Criteria**

**15.1 Disqualifying Criteria**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to meet one of these criteria will result in the bidder's offer being rejected.

Disqualifying criteria shall include the following:

- Absence of the bid bond at the opening of bids;
- failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or absent during the opening of bids, (except for the bid bond, which leads to direct elimination at the opening);
- false declarations, fraudulent practices or falsification of documents;
- Non-satisfaction of at least 75 per cent (75%) of "YES" of essential criteria;
- Absence of CIMA approval in the concerned sector;
- Absence of C4 and C11 statements for the 2022, 2023 and 2024 years, duly certified by the competent services of the Ministry in charge of Finance;
- Non-compliance with the mandatory official minimum rate (in the event of Motor Civil Liability)
- Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE);
- Presence of financial information in the technical bid
- Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- Absence of the bid letter;
- absence of the integrity charter;
- absence of the declaration of social and environmental commitment;

### **PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

#### **D- DEPOT DES OFFRES**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode en ligne.

Soumission en ligne

Soumission :

Aux fins de la remise des offres, les soumissionnaires devront utiliser la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>

Service du Maître d'Ouvrage :

Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV,

Service des Marchés,

Adresse: Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II

Code postal : B.P. 1634 Yaoundé

Étage/Numéro de bureau : 9ème étage, porte 911

Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : **27 OCT 2025**

Heure : 12 heures

Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1).

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise sur la **plateforme COLEPS** au plus tard le **27 OCT 2025** à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre devra être transmise sous pli scellé à l'adresse ci-dessus mentionnée avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CRTV/CIPM/2025 du \_\_ 03 SEPT 2025 \_\_ pour la couverture en assurance pour le parc automobile de la CRTV Marketing and Communication Agency (CMCA), exercice 2025.  
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".**

#### **E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

L'ouverture des offres aura lieu, le **27 OCT 2025** dès 13 heures précises dans les locaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CRTV sis au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Sont déclarées irrecevables et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- les offres parvenues postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les offres sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

- les offres non-conformes à la soumission en ligne. Il s'agit de :
- les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :
  - 5 MO pour l'Offre Administrative ;
  - 15 MO pour l'Offre Technique ;
  - 5 MO pour l'Offre Financière ;
- Les formats acceptés sont les suivants :
  - Format PDF pour les documents textuels ;
  - JPEG pour les images.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, ou l'absence du récépissé de dépôt CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;

La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

### **1) Critères éliminatoires**

- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Note technique inférieure à 75% ;
- absence de l'absence d'agrément CIMA dans la branche concernée ;
- présence de la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (RC automobile);
- Absence des états C4 et C11 des années 2022, 2023 et 2024, dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission ;
- absence de la charte d'intégrité ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;

### **Critères et sous critères de l'évaluation détaillée**

#### **1) Critères éliminatoires**

N°	Rubrique	OUI / NON
----	----------	-----------

##### **I -Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif**

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;**
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);

## **PIÈCE N°4. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

### **CHAPITRE IV. RECETTE DES PRESTATIONS**

#### **Article 31. Commission de suivi et de recette**

##### **31.1. Composition**

- |   |              |
|---|--------------|
| • le Directeur Délégué de la CMCA, représentant du Maître d’Ouvrage                             | Président ;  |
| • le Représentant du MINMAP   | Observateur; |
| • le Chef de Service du marché  | Membre       |
| • le Chef du Service des Marchés de la CRTV   | Membre       |
| • l'Ingénieur du marché ...   | Rapporteur;  |
| • un expert indépendant sur les questions d'assurance requis par le MO ou MOD ; le cas échéant. | invité       |
| • Le Cocontractant  |              |

Les membres de la Commission de Suivi et de Recette Technique sont invités à la réception par courrier dans un délai de dix jours avant la date de la séance de la Commission.

L'Assureur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

#### **Pièce n°14 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

##### **I- BANQUES**

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834; Yaoundé
2. ACCESS BANK CAMEROON BP 6 000 Yaoundé
3. BANCO NATIONAL DE GUINEA EQUATORIAL (BANGE BANK CAMEROUN) B.P. 34 692 Yaoundé
4. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM), BP 2933 Douala ;
5. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) B.P. 12 692 Yaoundé ;
6. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK), BP 660 Douala ;
7. BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1925 Douala ;
8. CITBANK Cameroun (CITIBANK CAMEROUN), BP 4571 Douala;
9. COMMERCIAL BANK-CAMEROON (CBC), BP 4004 Douala ;
10. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 6 578 Yaoundé ;
11. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala ;
12. LA REGIONALE BANK B.P. 30 145 Yaoundé ;
13. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK), BP 6578 Yaoundé
14. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN), BP 300 Douala
15. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4042 Douala
16. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC), BP 1784 ;
17. UNION BANK OF CAMEROON (UBC), BP 15 669 Douala ;
18. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), BP 2088 Douala.

##### **II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala ;
2. AREA ASSURANCES S.A, B.P 15584 Douala ;
3. ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUN IARDT, B.P. 3 073 Douala ;

4. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;
5. CPA S.A., BP. 54 Douala ;
6. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2 759 Douala ;
7. PRO-ASSUR S.A , BP 5 963 Douala ;
8. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S .A., B.P. 2 328 Douala ;
9. ROYAL ONYX INSURANCE CIE, B.P. 12 230 Douala
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. SANLAM ASSURANCES CAMEROUN., B.P. 11 315 Douala
12. ZENITH INSURANCE S.A., BP 1540 Douala .

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

